

1. Présentation du pôle de compétitivité ASTech Paris-Région

1.1. Le contrat-cadre de pôle

1.1.1. la situation actuelle d'ASTech Paris-Région

Il existait jusqu'ici en région Ile-de-France 5 pôles de compétitivité labellisés par l'Etat : 2 pôles mondiaux (System@tic Paris-Région et Medicen Paris-Région), 2 pôles à vocation mondiale (Cap Digital et MOV'EO) et un pôle à vocation nationale (Ville et Mobilité Durables).

La candidature du pôle « ASTech Paris-Région » autour de l'aviation d'affaire, du transport spatial et de la motorisation aéronautique a été agréée lors du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CIACT). ASTech a obtenu le label « Pôle de compétitivité » à l'issue du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 5 juillet 2007 (cf. lettre du Premier Ministre jointe en annexe n°1 au présent rapport).

Comme pour chacun des pôles labellisés, un contrat-cadre portant sur le suivi individualisé, devra être signé entre l'Etat, la structure de gouvernance (statuts joints en annexe n°2 au présent rapport) et les collectivités qui financent le pôle.

Ce contrat cadre devra notamment mentionner les éléments suivants :

- l'orientation stratégique du pôle et des thématiques qui lui ont valu d'être labellisé,
- la structure d'animation et de gouvernance du pôle (personne morale) ne pouvant être présidée par un acteur public,
- les modalités de sélection par le pôle des projets pour lesquels un soutien de l'Etat et des collectivités territoriales est sollicité,
- une proposition de zonage regroupant l'essentiel des moyens de recherche et développement du pôle, favorisant le rapprochement entreprise-recherche-université,
- les soutiens publics à l'animation du pôle,
- les modalités de suivi et d'évaluation du pôle.

1.1.2. Rappel du contexte concernant ASTech

La France est un leader mondial dans le domaine de l'Aéronautique et de l'Espace. La Région Ile-de-France contribue à ce leadership notamment dans les domaines spécifiques de l'aviation d'affaire, du transport spatial, de la motorisation aéronautique et des équipements grâce à la présence d'industriels compétitifs au niveau mondial et de leurs partenaires.

Ces domaines d'excellence, ainsi que les centres de recherche qui contribuent au développement de l'ensemble de l'industrie française, aéronautique et spatiale, justifient la labellisation du pôle ASTech Paris-Région. Ces domaines d'excellence sont complémentaires de ceux du pôle aérospatial AESE qui couvre l'aviation commerciale, les satellites, la rentrée atmosphérique et les systèmes embarqués. Ce pôle ne fait pas concurrence au futur pôle PEGASE de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur (PACA),

ce dernier étant centré sur les hélicoptères. Par ailleurs, ASTech Paris-Région a un positionnement technologique complémentaire des pôles System@tic et MOV'EO.

L'Île-de-France abrite plus d'une centaine de centres de recherche tant publics que privés, laboratoires et établissements d'enseignement. Sa position en matière de R&D aéronautique et spatiale reste prépondérante :

- 43% des dépenses de R & D,
- 38,5% des effectifs nationaux.

Selon les estimations établies par l'Institut d'Aménagement Urbain d'Île-de-France (IAURIF) en 2005, le secteur aéronautique et spatial représente pour l'ensemble de la région près de 100.000 emplois répartis comme suit :

- 24.300 chez les intégrateurs (motoriste 10.000 emplois, intégrateur spatial 10.000 emplois et avionneur d'avions d'affaire 4.300 emplois),
- 21.000 chez les assembleurs (électronique 13.000 emplois, mécanique 3.500 emplois, autres 2.500 emplois),
- 24.700 chez les autres fournisseurs industriels (mécanique, métallurgie 9.000 emplois, équipements électriques et électroniques 6.500 emplois, chimie/caoutchouc 3.000 emplois, machines et équipements 2.000 emplois, autres 4.200 emplois),
- 30.000 chez les fournisseurs de service (bureaux d'étude 4.000, maintenance aéronautique 13.000, services informatiques 13.000).

L'Île-de-France est donc un acteur incontournable de l'industrie aérospatiale. Elle fait partie du nombre limité de régions dans ce secteur au niveau mondial et, aux côtés du grand Sud-Ouest et de la Région PACA, elle positionne la France et l'Europe aux premiers rangs de la compétition mondiale.

ASTech n'est pas un pôle interrégional comme MOV'EO. Toutefois, dans sa lettre du 5 juillet 2007, le Premier Ministre rappelle que : *« le gouvernement a souhaité que les trois pôles de thématique aéronautique et espace, le pôle mondial « Aérospatiale Valley », « Pegase » et « ASTech » mettent en œuvre leur stratégie de manière coordonnée, en particulier en matière de projets de R&D et d'action à l'international. C'est pourquoi je vous invite à rendre cette coordination opérationnelle avant la fin de l'année 2007... ».*

C'est la raison pour laquelle une coordination des pôles en particulier aérospatiaux est proposée au niveau national pour partager et mettre en cohérence les visions technologiques, mettre en œuvre un processus de programmation concertée entre les domaines thématiques et lancer des projets inter-pôles étendus valorisant les synergies identifiées.

La coordination avec les pôles partenaires hors secteur aéronautique et spatial, tels System@tic ou Mov'eo, pourra également être assurée par des comités de liaison ad hoc, après accord avec la gouvernance des pôles intéressés.

1.1.3. Les thématiques d'ASTech

Le champ d'application se focalise sur quatre domaines thématiques :

- propulsion,
- énergie à bord,
- matériaux et procédés,

- architecture véhicule (cette thématique vise à adapter le produit final aux besoins futurs du marché).

Deux domaines d'actions viennent en support au développement des thématiques :

- recherche / formation (domaine en émergence),
- support à l'intégration des PME.

1.2. La gouvernance : l'association ASTech Paris-Région

L'assemblée générale constitutive de l'association qui porte le pôle en création a eu lieu le 27 juin 2007. Elle assurera la gouvernance du pôle de compétitivité ainsi que sa personnalité juridique. Les principes de gouvernance sont décrits précisément dans les statuts.

Jusqu'à cette date, l'association a été représentée par Alain COUTROT, Directeur adjoint de la recherche – Groupe SAFRAN.

Depuis l'assemblée constitutive d'ASTech Paris-Région, le 27 juin 2007, Alain COUTROT Directeur adjoint de la recherche – Groupe SAFRAN, en est le président et Gérard LARUELLE a démarré ses fonctions ce même jour, en tant que directeur général.

1.2.1. Organisation de l'association

L'association se compose de personnes physiques ou morales réparties en trois collèges :

- le collège des entreprises,
- le collège des organismes publics de recherche et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- le collège des collectivités locales.

Les membres se décomposent en quatre catégories :

- les membres fondateurs : ce sont les membres qui ont porté le projet de candidature, à savoir Safran, Dassault Aviation, Astrium Space Transportation (ex : EADS-ST), le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), l'Office National d'Etudes et de Recherche Aérospatiales (ONERA), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ainsi que l'Ecole des Mines de Paris, accompagnés de leur conseil SOFRED et de l'Agence Régionale de Développement Île-de-France,
- les membres ordinaires : ce sont les adhérents de l'association admis conformément aux principes définis, à savoir la participation à un projet coopératif amont,
- les membres associés : ce sont les collectivités locales qui contribuent au support, au développement du pôle,
- les membres invités : ils contribuent au financement ou au développement du pôle, comme la Préfecture de Région et les organismes de développement économique et de financement, qui participent à la gouvernance du pôle sans voix et sans versement de cotisation.

1.2.2.Missions

Les statuts de l'association définissent dans son article 2 ses objectifs / missions :

- organiser et assurer la gouvernance du Pôle
- assurer l'animation de chaque thématique technologique conformément au périmètre défini
- sélectionner les projets coopératifs amont cohérents avec les objectifs poursuivis, les labelliser et les suivre
- établir une relation permanente et durable avec les financeurs, en leur facilitant l'évaluation et l'expertise des projets coopératifs de recherche et développement ayant vocation à mobiliser un soutien de leur part
- associer au pôle des partenaires clés, en particulier les PME-PMI innovantes et les instances qui les représentent, les autres pôles avec lesquels des projets de coopération ou de programmation concertée sont envisagés...
- mettre en œuvre des articulations opérationnelles du pôle avec son environnement
- promouvoir et rendre visible ce pôle en cohérence avec sa portée
- mesurer et rendre compte de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficacité des actions menées.